



Extrait du document disponible dans le site Web
de l'Office québécois de la langue française :

Caractéristiques culturelles et linguistiques du Québec **Conventions et pratiques dans les technologies de l'information**

3. Les adresses postales

Une adresse postale complète comprend le nom de la personne à qui l'envoi est adressé, le nom de la société ou de l'organisme auquel elle appartient le cas échéant, le numéro du domicile et le nom de la rue, le nom de la ville et de la province, le code postal, le nom du pays dans le cas d'un envoi à l'étranger. La présentation de l'adresse doit respecter les conventions suivantes :

- chacun de ces éléments est placé sur une ligne (non terminée par une virgule);
- une virgule sépare le numéro du domicile du nom de la voie de communication;
- le nom de la voie de communication doit toujours être précédé des mots rue, boulevard, avenue, côte, chemin, selon le cas. Il est toutefois permis d'abrégier ces derniers par manque de place (boul., av., etc.);
- lorsque les mentions Est, Ouest, Nord, Sud sont nécessaires, elles s'écrivent avec une majuscule et sont placées immédiatement après le nom de la rue;
- le nom de la province s'écrit entre parenthèses, après le nom de la ville ou du village. Lorsque nécessaire (par manque d'espace par exemple), l'abréviation officielle pour le Québec est QC;
- le code postal est alphanumérique, composé de deux séries de trois caractères majuscules, séparées par un espacement. Il doit figurer en dernière place, après la ville et la province, de préférence sur la même ligne que ces deux mentions, et séparés d'elles par un espacement équivalant à deux caractères.

Exemple :

Monsieur Pierre Untel
Direction des communications
Association des médecins du Québec
1554, boulevard De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H2L 3R9

Note : Le Guide canadien d'adressage de la Société canadienne des postes satisfait aux exigences de l'écriture de la langue française car on y accepte l'utilisation des signes diacritiques, des signes de ponctuation, des majuscules et des minuscules.

5. Les numéros de téléphone et de télécopie

En Amérique du Nord, les numéros de téléphone sont composés d'un indicatif régional, à trois chiffres, d'un code local, à trois chiffres également, et d'un code personnel, à quatre chiffres. Il est d'usage d'écrire l'indicatif régional entre parenthèses, suivi d'un espacement puis du code local et du code personnel, ces deux derniers éléments étant séparés par un trait d'union. Entre usagers d'une même région téléphonique, on omet généralement d'indiquer le code régional. Dans un proche avenir, l'indicatif régional ne sera plus facultatif. Par conséquent, les parenthèses ne seront plus utiles.

Exemple : (418) 524-8745 ou 418 524-8745 (lorsque l'indicatif régional ne sera plus facultatif)

Par ailleurs, en contexte international, on s'en remet à la convention suivante : le code du pays est précédé du signe + et suivi du numéro de téléphone; le code 1 s'applique exceptionnellement à toute l'Amérique du Nord plutôt qu'à un seul pays.

Exemple : +1 418 524-8745

Sur une carte professionnelle ou dans un texte, les abréviations à utiliser sont « tél. » pour téléphone et « téléc. » pour télécopieur ou télécopie.

Direction de la francisation



septembre 2004

www.oqlf.gouv.qc.ca

betel@oqlf.gouv.qc.ca